



Comment se protéger quand on habite en zone inondable ?



Si vous êtes situés dans une zone inondable, vous êtes le premier acteur de la réduction de la vulnérabilité de votre habitat. Il vous est possible d'effectuer des travaux et aménagements pour réduire le risque sur votre maison.

Pour plus d'informations vous pouvez consulter le Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) en mairie ou le Document d'Information Communal (DICRIM) sur les mesures à prendre en cas de survenue d'un aléa naturel.

